

L'EXPLOITATION SEXUELLE ET LA TRAITE DE PERSONNES POURRAIENT SE PRODUIRE À VOTRE LIEU DE TRAVAIL.

La direction devrait envisager de mettre en place et d'appliquer les politiques suivantes :

- Entre 23 h et 7 h, veiller à ce qu'uniquement les clients enregistrés aient accès aux chambres.
- Exiger que les visiteurs utilisent la porte principale pour entrer et sortir.
- Demander au personnel de vérifier les chambres tous les jours et de faire le tour des couloirs et du bâtiment.
- Encourager le personnel à faire un contact visuel avec les clients et à leur demander la raison de leur séjour.
- Transmettre l'information sur les individus suspects aux autres lieux d'hébergement de la région.

METTEZ FIN À CES ACTIVITÉS CRIMINELLES.

Si des victimes d'exploitation sexuelle ou de la traite de personnes demeurent à votre lieu de travail, d'autres activités illégales pourraient aussi s'y dérouler (consommation de drogue, agressions sexuelles, disputes, violence physique, vols, etc.). Ces activités mettent votre clientèle et votre entreprise en danger.

La prévention de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes est la responsabilité de tous. Vos observations et votre appel pourraient nous permettre de venir en aide à une personne qui est victime d'exploitation sexuelle et de la traite de personnes.

D'après les renseignements que vous fournissez, un policier vous posera des questions de suivi pour déterminer quelles sont les mesures à prendre. Grâce à votre appel, une personne pourrait recevoir le soutien et les services dont elle a besoin pour ne plus être victime d'exploitation. Vous pouvez choisir de garder l'anonymat. Votre identité sera alors protégée par la loi et ne pourra être révélée à personne.

COMPOSEZ LES NUMÉROS CI-DESSOUS :

Partenaires pour le maintien de l'ordre

902-490-5016 pour fournir à la police des renseignements concernant de possibles activités illégales à votre lieu de travail.

902-490-5020 pour signaler un incident nécessitant l'intervention d'un policier.

911 pour signaler une urgence.

Échec au crime Nouvelle-Écosse

1-800-222-8477
crimestoppers.ns.ca

Le présent dépliant a été conçu avec la permission du NWG Network, l'organisme qui a créé la toute première campagne Si vous voyez quelque chose, ne gardez pas le silence, au Royaume-Uni.

PS64-130/1-2015E
978-0-660-03863-6

**SAY
SOMETHING
IF YOU
SEE
SOMETHING**

**Sexual exploitation
is abuse and a crime.**

Guide pour
LES EMPLOYÉS DES LIEUX D'HÉBERGEMENT



Téléphone: 902-490-5016 or 902-490-5020
www.halifax.ca/police
www.rcmp-grc.gc.ca/ns

RECONNAISSEZ LES SIGNES. TÉLÉPHONEZ À LA POLICE.

La traite de personnes est une infraction qui consiste à contrôler, à contraindre, à intimider ou à tromper une personne de n'importe quel âge afin de l'exploiter sexuellement ou de l'assujettir à des travaux forcés. Il ne faut pas oublier que la traite de personne n'exige pas nécessairement le déplacement de personnes.

La traite de personnes et l'exploitation sexuelle peuvent survenir n'importe où, même dans une petite localité, et dans n'importe quel lieu d'hébergement, qu'il s'agisse d'un motel économique, d'un hôtel ou d'un villégiature de luxe. Les proxénètes ne sont pas toujours des hommes et que les travailleurs du sexe ne sont pas toujours des femmes. Les proxénètes et les travailleurs du sexe peuvent être des hommes, des femmes, des jeunes, des membres de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre (LGBT). Il est également important de savoir que tous les travailleurs du sexe ne sont pas des victimes.

L'exploitation sexuelle et la traite de personnes ne sont pas toujours faciles à détecter, mais en gardant l'œil ouvert, vous pouvez détecter certains signes.

SIGNES QU'UNE PERSONNE POURRAIT ÊTRE VICTIME DE TRAITE DE PERSONNES :

- Elle semble être désorientée ou peut avoir une apparence négligée.
- Elle semble repliée sur elle-même ou intimidée et sourit rarement.
- Elle quitte rarement les lieux ou est toujours accompagnée lorsqu'elle les quitte.
- La ou les personnes qui accompagnent la personne semblent l'empêcher de se déplacer librement.
- On pourrait essayer de donner à la personne l'apparence d'une personne plus âgée.
- La personne pourrait présenter des signes de mauvais traitements physiques.

- Elle est rarement laissée seule.
- La ou les personnes qui l'accompagnent sont considérablement plus âgées.
- La personne n'a pas sa propre carte de crédit ou d'autres pièces d'identité.
- La personne pourrait avoir des tatouages indiquant son appartenance à une autre personne.
- Les victimes en provenance de pays étrangers pourraient avoir une connaissance limitée de l'anglais (ou ne pas parler cette langue) et se déplacent souvent avec d'autres personnes, et une de celles-ci dirige visiblement le groupe.

Si une personne présente des signes relatifs aux victimes de traite de personnes et si vous remarquez quelques-uns des signes ci-dessous, ce crime pourrait se produire à votre lieu de travail.

PERSONNEL DE LA RÉCEPTION :

- Une personne qui refuse de donner l'information sur une carte de crédit et qui insiste pour payer comptant ou pour utiliser une carte-cadeau prépayée à usage unique ou rechargeable.
- Une personne qui réserve plus d'une chambre, mais qui ne semble pas être avec un grand groupe de personnes. Bien souvent, un proxénète utilise une chambre pour mener ses affaires et les autres chambres comme endroit où les travailleurs du sexe peuvent recevoir leurs clients.
- Il y a une grande différence d'âge entre l'adulte et au moins un des jeunes se trouvant avec lui. Il est évident qu'une personne (de sexe masculin ou féminin) dirige les autres (elle parle pour eux, etc.).
- Des clients qui ont peu ou pas de bagages (par exemple, seulement un grand sac à bandoulière).
- Des clients qui exigent une chambre précise, isolée et à l'écart.
- Des résidents locaux qui souhaitent louer une chambre.
- Des clients qui ne veulent pas dire grand-chose au sujet des activités se déroulant dans leur chambre ou

qui tentent de les cacher.

- Des visiteurs fréquents qui ne semblent avoir aucune raison d'être à l'hôtel.
- Des clients ou visiteurs qui arrivent à l'hôtel et en partent à toute heure.

PERSONNEL DE L'ENTRETIEN MÉNAGER :

- Des chambres où l'on retrouve une grande quantité de condoms ou d'emballages de condom, du lubrifiant, de la lingerie, des jouets sexuels, de la drogue ou des objets associés aux drogues illicites.
- Des chambres où il y a beaucoup d'allées et venues.
- Des clients qui ne veulent pas que leur chambre soit nettoyée.

TOUT LE PERSONNEL :

- De nombreuses personnes qui entrent dans une chambre et en sortent à intervalles réguliers. Un proxénète mettra, chaque soir, autant de clients que possible à l'horaire afin de maximiser ses profits.
- N'oubliez pas : il est possible de réserver, en ligne, des chambres par l'entremise d'une tierce partie offrant des rabais, et les proxénètes procèdent souvent de cette façon pour réserver plusieurs chambres. Soyez vigilants et n'oubliez pas de demander une pièce d'identité adéquate.

QUOI FAIRE :

Si vous croyez qu'une infraction criminelle s'est produite ou pourrait se produire à votre lieu de travail :

- N'intervenez pas directement. Téléphonnez à la police pour signaler vos préoccupations concernant le cas possible d'exploitation sexuelle ou de traite de personnes.
- Fermez à clé la chambre concernée et interdisez-en l'accès à toute personne jusqu'à l'arrivée des policiers.
- Prenez en note tous les renseignements pertinents.
- Demandez à un membre du personnel d'aller à la rencontre des policiers à leur arrivée.